

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du 9 mai 2022

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance extraordinaire ce neuvième jour du mois de mai deux mille vingt-deux à seize heures quatre, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Andrée Kronström, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire suppléant Michel Patry.

Sont absents : les membres du conseil Steve Dorval et Ann Jeffrey et le maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2022-03-26

Période de questions

Environ 15 personnes assistent à la séance. Aucune personne ne soumet de questions.

CV-2022-03-27

Audition de l'appel de la décision du comité de démolition autorisant la démolition des immeubles situés au 258-262 et 264-270, rue Saint-Joseph (lots 4 027 161 et 3 019 774 du cadastre du Québec, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-013](#)

En conformité à la résolution CV-2022-02-51 fixant au 9 mai 2022 à 16 h la date d'audition de l'appel de la décision du comité de démolition autorisant la démolition des immeubles situés au 258-262 et 264-270, rue Saint-Joseph (lots 4 027 161 et 3 019 774 du cadastre du Québec, secteur Lévis).

Le maire appelle les parties intéressées à présenter leurs arguments.

L'audition débute à 16 h 08 et se termine à 17 h 24.

Monsieur David Gagné, conseiller en patrimoine du Service des comités d'urbanisme et du milieu bâti de la Direction de l'urbanisme, présente le dossier de l'appel de la décision du comité de démolition autorisant la démolition des immeubles situés au 258-262 et 264-270, rue Saint-Joseph (lots 4 027 161 et 3 019 774 du cadastre du Québec, secteur Lévis).

Sont entendus dans l'ordre :

- monsieur Olivier Biron, représentant du requérant ;
 - monsieur Louis Leduc, architecte, représentant du requérant ;
 - madame Marie-Camille Richard, représentante du requérant ;
 - monsieur Jean-Louis Vallée, Fédération histoire Québec ;
 - monsieur Pierre-Paul Sénéchal et monsieur Gaston Cadrin, Giram.
-

CV-2022-03-28

Fixation de la date du prononcé de la décision du comité de démolition autorisant la démolition des immeubles situés au 258-262 et 264-270, rue Saint-Joseph (lots 4 027 161 et 3 019 774 du cadastre du Québec, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-019](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-04-65 ;

ATTENDU la demande de démolition des immeubles situés au 258-262 et 264-270, rue Saint-Joseph, secteur Lauzon et respectivement les numéros de lots 4 027 161 et 3 019 774 du cadastre du Québec;

ATTENDU la décision du comité de démolition rendue le 22 février 2022 autorisant la demande de démolition et approuvant le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé déposé dans le cadre de cette demande;

ATTENDU la tenue de l'audition de l'appel de la décision du comité de démolition lors de la présente séance extraordinaire du conseil de la Ville ;

ATTENDU les arguments présentés par le requérant et les appelants dans le cadre de cet appel ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De fixer au 24 mai 2022, au cours d'une séance ordinaire du conseil de la Ville, le prononcé de la décision dans le cadre de l'appel de la décision du comité de démolition autorisant la demande de démolition des immeubles situés au 258-262 et 264-270, rue Saint-Joseph (secteur Lévis).

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-29

Période d'intervention des membres du conseil

Aucun membre du conseil de la Ville ne prend la parole.

CV-2022-03-30

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 17 heures 29, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
